

	<p>Plateforme téléphonique nationale n° vert 3020 Plateforme téléphonique académique n° vert 0800208820 Réceptionne les appels et transmet une fiche de signalement au réfèrent départemental</p>	<p>Cabinet du recteur Cabinet du directeur académique Réceptionne les courriers, mails....transmet à l'IEN-A ou IA-A</p>
1^{er} degré	<p>Le réfèrent départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> → <i>réceptionne</i> la fiche de signalement → <i>informe l'IEN-A</i> et le médecin-CT → <i>délègue</i> le psychologue Centre de ressources pour <ul style="list-style-type: none"> - <i>contacter</i> l'appelant - <i>informer</i> par téléphone l'IEN ou le directeur d'école de l'existence d'une situation de harcèlement présumée pour le traitement de cette situation - <i>prendre contact</i> avec les personnels ressources de proximité (psychologue, médecin, infirmier) pour recueil d'éléments et analyse - <i>assurer</i> le suivi de la prise en charge en lien avec la famille <p>L'école / le directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> -<i>assure</i> le traitement de la situation en concertation et coordination avec tous les acteurs de proximité -<i>informe</i> de l'évolution de la situation l'IEN et le réfèrent délégué (cf.doc synthèse des actions) 	<p>L'IEN-A</p> <ul style="list-style-type: none"> → <i>envoie</i> à la famille un courrier d'attente de prise en compte de la situation → <i>informe</i> le réfèrent départemental et le psychologue Centre de ressources pour traitement et recueil d'éléments en lien avec le directeur d'école et les professionnels ressources de proximité → <i>transmet</i> à l'IEN pour traitement de la situation et recueil d'éléments de réponse. → <i>centralise</i> les différentes données → <i>assure</i> la réponse auprès de la famille et du cabinet du recteur ou DASEN <p>L'école / le directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> -<i>assure</i> le traitement de la situation en concertation et coordination avec tous les acteurs de proximité -<i>informe</i> de l'évolution de la situation l'IEN et le réfèrent délégué (cf.doc synthèse des actions)
2nd degré	<p>Le réfèrent départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> → <i>réceptionne</i> la fiche de signalement → <i>contacte</i> l'appelant → <i>informe l'IA-A, le chef d'établissement, le médecin-CT, l'infirmière-CT, l'AS de l'établissement</i> de l'existence d'une situation de harcèlement présumée pour le traitement de cette situation et recueil d'éléments → <i>assure</i> le suivi de la situation en lien avec la famille 	<p>L'IA-A</p> <ul style="list-style-type: none"> -<i>envoie</i> à la famille un courrier d'attente de prise en compte de la situation -<i>transmet</i> au chef d'établissement et réfèrent départemental pour traitement et recueil d'éléments de réponse - <i>assure</i> la réponse auprès de la famille et du cabinet du recteur ou DASEN <p>Le réfèrent départemental contacte médecin-CT, infirmière-CT et AS de l'établissement pour traitement et recueil d'éléments de réponse.</p>